



INFORMATIONS DESTINEES AUX PERSONNES VULNERABLES

DEPOT DES BULLETINS DE VOTE

Second tour des élections communales dimanche 5 avril 2020

Chères Vandoeuvriennes,
Chers Vandoeuvriens,

Afin de permettre à tous les citoyens vandoeuvriens de pouvoir s'exprimer sur le choix des futur.e.s magistrat.e.s, et pour autant que vous ne puissiez pas déposer ou remettre votre bulletin de vote selon les prescriptions édictées par le Conseil d'Etat, la Mairie vous propose de dépêcher son agent de police municipale qui effectuera cette opération en votre nom auprès du service des votations et élections.

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, veuillez nous contacter au

☎ 022 750 14 18

A toutes fins utiles, nous vous rappelons les mesures mises en place :

- **AUCUN LOCAL DE VOTE ne sera ouvert le dimanche 5 avril 2020 ;**
- **SEUL LE VOTE PAR CORRESPONDANCE SERA DISPONIBLE.**
Vous pouvez déposer dans une boîte à lettres de La Poste, votre vote jusqu'au mercredi 1er avril 2020 avant la dernière levée postale (horaires indiqués sur les boîtes à lettres de La Poste ou les offices postaux), il parviendra à temps au service des votations et des élections (SVE) ;
- **les électrices et électeurs qui n'auraient pas renvoyé leur vote d'ici au 1^{er} avril 2020, pourront le déposer au service des votations et élections - route des Acacias 25 - selon l'horaire défini ci-dessous :**
 - le jeudi 2 avril 2020 de 9h.00 à 16h.00
 - le vendredi 3 avril 2020 de 9h.00 à 16h.00
 - le samedi 4 avril 2020 de 9h.00 à 16h.00
 - le dimanche 5 avril 2020 de 9h.00 à 12h.00

En cette période troublée, les Autorités communales vous présentent, ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux et vous adressent leurs cordiaux messages.